



Stress Assistance

Un psychologue à votre écoute



Depuis 2008, la MSA de Picardie a mis en place ce dispositif de soutien psychologique pour ses assurés en maladie et leurs ayants droits.



Ce dispositif **gratuit** vous assure de sa **confidentialité** et vous permet de recevoir au maximum **5 prises en charge par an** (à hauteur de 60 €/séance) pour des consultations avec un psychologue conventionné avec la MSA de Picardie.



santé
famille
retraite
services

Comment ça marche ?



Contactez le service Santé Sécurité au Travail de la MSA de Picardie :
03.23.23.65.52 ou
sst1.blf@picardie.msa.fr



Colette ou Charlène vous expliquent le fonctionnement du dispositif.



Dans un premier temps, 2 bons de prise en charge vous seront adressés puis les 3 derniers à votre demande. Vous choisissez vous-même le psychologue conventionné dans la liste jointe.



Le psychologue se charge de transmettre les bons à la MSA de Picardie pour le règlement des consultations.



Donnez vos bons lors de vos consultations.

Vous n'avez pas de frais à avancer.